

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 17.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

19 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 25 septembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal,  
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

**Etaient présents :** Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoint au Maire.  
Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Alain GOLETO, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :** William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Olivier MAGNIER (pouvoir à Mme ANDRIANASOLO), Joseph MELE (pouvoir à Mme NICOLAS).

**Etaient absents :** Martial VANDAMME, Jean-Claude PAGANELLI.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Véronique BUCHET

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

**Décision  
Modificative  
Budgétaire 2025  
n°1 - Annulation  
de titres antérieurs  
et reversement  
DILICO.**

M. le MAIRE expose aux membres du conseil qu'en raison du non-recouvrement de créances (factures de frais périscolaires aux familles) en raison du code produit erroné sur les titres ne permettant pas la saisie relative à la C.A.F, le SGC demande l'annulation et la réémission des titres comportant les bons codes produit pour un montant de **5 000.00 € (cinq mille euros)**. Il convient alors d'alimenter le compte 673 (annulation sur les années antérieures).

En outre, la dépense relative à la contribution **DILICO** (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités Locales) d'un montant de **28 701.00 € (vingt-huit mille sept cent un euro)** doit être imputée en section de fonctionnement.

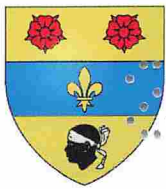
Transmise le

02 OCT. 2025

Affichée le

02 OCT. 2025

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2025 N°01		
ARTICLE	DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Chap. 011C/611	Contrat de prestation de services	- 9 701,00 €
Chap. 014C/739218	Autres prélèvements pour reversement de fiscalité	+ 28 701,00 €
Chap. 67C/673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 5 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 000,00 €</b>
ARTICLE	RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Chap. 013 C/6419	Remboursement sur rémunération de personnel	8 000,00 €
Chap. 013 c /6459	Remboursement sur charge de sécurité sociale et prévoyance	16 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 000,00 €</b>



VILLE DE VEMARS

VILLE DE VEMARS  
2025

Vu les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative budgétaire 2025 n°01 telle que ci-dessus présentée afin d'apporter des crédits nécessaires au chapitre 014 et au chapitre 67,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

